NOTRE CONSEIL JURIDIQUE

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE : VRAIMENT UTILE ?

Appelée aussi RC familiale, assurance familiale, assurance vie privée, assurance familiale responsabilité civile, l'assurance responsabilité civile n'est pas obligatoire en Belgique. Elle est pourtant vivement conseillée. Pourquoi ?

Votre chien mord un passant, votre enfant casse le vase très cher de vos amis, vous rayez la carrosserie d'une voiture avec votre vélo ? La RC familiale couvre ces risques du quotidien. Même si l'on se montre généralement prudent, un accident est vite arrivé.

Côté pratique, cette assurance couvre les dommages corporels ou matériels causés à autrui par vous-même ou un membre de votre foyer (les adultes et enfants vivant sous votre toit) et même par votre animal domestique. Que le dommage soit causé par une faute involontaire ou une négligence, la RC familiale vous protège de conséquences financières.

Une option intéressante : la protection juridique. En cas de procédure en justice, cette option supplémentaire vous garantit, dans une certaine mesure, d'être représenté et défendu par un avocat. Vous obtiendrez aussi plus facilement des informations juridiques par rapport à une situation, et serez assisté pour trouver une solution à l'amiable dans un conflit qui vous oppose à une autre personne.

Combien coûte une assurance familiale ?

En moyenne, il faut compter une centaine d'euros par an. Mais attention : renseignez-vous bien sur les limites et les plafonds de l'assurance spécifique à laquelle vous vous apprêtez à souscrire. Vérifiez en particulier si vos priorités sont couvertes car certaines situations sont d'office exclues de la protection.

Service d'aide juridique de Bravvo
02 279 65 66 - 02 208 00 87
servicejuridiquebravvo@brucity.be
bravvo.be